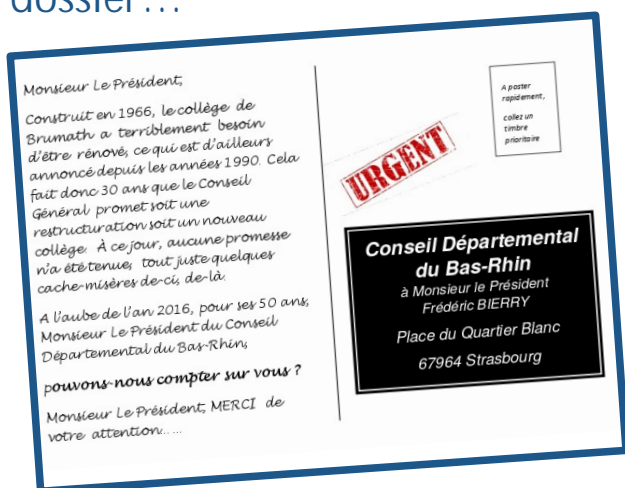


## Édito

La mobilisation pour la restructuration du collège réveille le dossier...



Le vendredi 22 avril, M. Bierry, Président du Conseil Départemental 67, est venu au collège pour constater par lui-même l'état général des bâtiments. Les nombreuses cartes postales, envoyées en décembre, ont très certainement contribué à sa venue.

Après de nombreuses étapes dans la vie de ce collège, les vingt dernières années ont connu successivement des projets médiatisés, portés par les politiciens locaux, mais jamais aboutis : restructuration abandonnée au profit d'un nouveau collège, puis d'une nouvelle restructuration actuellement gelée. Face à l'abandon des projets successifs et à la dégradation continue du collège, la mobilisation pour la

restructuration s'est accentuée cette année via une demande insistante auprès du Conseil Départemental, en particulier son Président, afin que la restructuration du collège de Brumath devienne enfin la priorité.

Depuis des années déjà, les usagers du collège en dénoncent la dégradation et la liste est longue : infiltrations entraînant des moisissures, préau insuffisant, surfectifs permanents, vétusté des sanitaires et autres locaux, revêtements muraux dégradés et qui se détachent, dysfonctionnements du réseau informatique, restaurant scolaire étriqué et sans préau d'attente pour les jours de pluie, modulaires et chaudière énergivores...

S'ajoutent ces derniers mois l'invasion de pigeons ainsi que des chutes de morceaux de bois du toit. Le collège de Brumath n'a vraiment pas de raison de fêter ses 50 ans!



En venant constater lui-même l'état du collège de Brumath et l'étendue des travaux à effectuer, le Président Bierry a été accueilli par les représentants de parents d'élèves des trois associations brumathaises APEPA, ELTERN 67 et FCPE, devant une banderole de fortune dont le message était explicite : « APEPA, FCPE, ELTERN 67 avec le CD67 pour la restructuration du collège ». Le Président Frédéric Bierry a tenu à entendre les demandes des parents relatées par leur porte-parole, Laurent Lumen (FCPE). Ce dernier lui a transmis avec chaleur le besoin impératif de mener à terme la restructuration, dans les prochains mois et années à venir.

Même s'ils regrettent d'avoir été écartés de la réunion de travail et de ce rendez-vous alors qu'elles sont à l'origine collective du réveil du dossier de restructuration, les as-

sociations de parents d'élèves, ont cependant redit ce jour-là que le collectif restera vigilant sur l'avancée des travaux afin qu'ils se fassent rapidement et surtout bien avant 10 ans.

Le groupe FCPE Collège



## Articles

### Égalité des chances en danger

Devant la lourdeur de l'application de la réforme de restructuration du collège, nous n'entendons aucune voix se lever et réagir sur les bouleversements qui touchent directement certains de nos collégiens qui, de par leurs différences cognitives, deviennent les malmenés de cette réforme.

Ils représentent entre 10 et 20 % d'une classe d'âge et ces élèves ont besoin d'aménagements plus ou moins importants afin de mener à bien leur scolarité. Leurs troubles cognitifs s'appellent dyspraxie, dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, troubles de l'attention ou du développement mnésique, etc.

Généralement repérés en primaire, soit par des enseignants, soit par les parents, ces élèves ont bénéficié d'aménagements historiquement connus sous le nom de PAPI puis PAI. Véritable guide créé en

commun entre les médecins spécialistes (orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues...), les RASED, la médecine scolaire et les parents, ils contiennent en détail la liste des aménagements ou adaptations proposés aux enseignants afin que ces élèves puissent appréhender sur un pied d'égalité les cours qu'ils suivent. Les aménagements sont variés, allant d'une simple photocopie en lieu et place d'une laborieuse écriture des cours, à l'utilisation d'un ordinateur ou la présence d'un auxiliaire de vie scolaire. Ils sont à la charge et à l'initiative des enseignants. Avec des formations faites sur les temps libres (datant parfois de plus de 10 ans) et avec un intérêt et des sensibilités différentes et propres à chacun d'entre eux, les enseignants restent les piliers en voie de disparition de l'application des mesures.

En cette rentrée, le PAI a laissé la place à une nouvelle procédure, le PAP, dont il n'y

a malheureusement pas que le nom qui change cette fois.

Devant cette belle théorie, un regard réaliste s'impose cependant à nous depuis la rentrée :

- les délais de traitement s'étant nettement allongés en raison de la nouvelle procédure, on ne parle pas de semaines, mais de mois, voire d'année pour les mettre en place ;
- les enseignants qui doivent en assumer le fonctionnement en choisissant les aménagements n'y sont ni préparés, ni formés ;
- la médecine scolaire amoncelle les dossiers qu'elle n'est plus en mesure de traiter, non seulement en raison de sa mission qui a pris de l'ampleur, mais surtout en raison de la taille de son secteur géographique d'intervention qui dépasse l'entendement.

Il en découle qu'à contrecœur, des choix devront être faits, des priorités installées, des dossiers mis de côté. Nous pouvons légitimement douter sur la possibilité de mise en place effective de tous les PAP qui devraient l'être sur l'année scolaire en cours.

Autant le suivi « au quotidien » des élèves de 5<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> peut fonctionner car ils bénéficiaient déjà d'un PAI, et en comptant sur la conscience professionnels des enseignants sensibilisés (qui les reprendront tant bien que mal), autant cela ne paraît plus aussi évident pour les élèves arrivant en 6<sup>e</sup>.

Ces élèves avec des difficultés ne sont plus forcément tous bien identifiés. Des parents qui ont entrepris les démarches et complété et rendu les documents, il y a fort longtemps pour certains, n'ont aucun retour. Comme aucun aménagement officiel n'est fait pour tous ceux qui le nécessitent, ils fonctionnent au bon vouloir des intervenants.

Enfin, se pose la question des 3<sup>e</sup> et de leurs aménagements au brevet de fin d'année. Si les documents ne suivent pas, comment seront officialisés les aménagements. Qui décidera du contenu des aménagements au brevet, sur quels éléments ? On va se baser sur les PAI disponibles, pour peu qu'ils suivent les élèves en changeant de section ou d'établissement avec la vigilance des parents.

Nous pouvons conclure, dans l'espoir vain de nous tromper, que si rien n'est entrepris, cette nouvelle mesure va voir ses conséquences croître de façon catastrophique d'ici 3 ans, une fois que les PAI auront disparu et que les PAP auront atteint leurs limites.

## La procédure de mise en place du PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé peut être mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe soit, à tout moment de la scolarité, à la demande de l'élève majeur, ou de ses parents s'il est mineur.

Le constat des troubles est fait par le médecin de l'Éducation Nationale au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève. Il rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.

Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique qui associe les parents et les professionnels concernés.

La mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

## Voyage en Angleterre



La FCPE a contribué à faire baisser le coût du voyage en Angleterre de 46 élèves de 4<sup>e</sup> en mettant sa logistique à disposition pour la vente de gâteaux, de papiers cadeau et plus récemment du petit spectacle en chansons. Grâce à toutes ces actions, à l'implication des élèves, des familles et des enseignants, chaque voyageur a bénéficié de 30 euros de réduction ! Voilà une bonne nouvelle !

## Réforme des collèges

Cette année scolaire 2015-2016 est marquée par un sujet qui prédomine dans nos collèges, la réforme. Derrière ce terme tellement usité se cachent plusieurs mesures plus ou moins controversées qui tournent principalement sur la refonte de l'organisation du collège et la révision des orientations pédagogiques. Les échanges et positions sont tellement variés qu'il n'est pas évident de se faire une idée. Le consensus prévaut lorsqu'il s'agit de constater les maux du système, notamment la lourdeur des cours et le temps scolaire trop important. Mais lorsque l'on recherche des solutions, plutôt que de faire preuve de maturité pour effectuer ces recherches ensemble, les théoriciens dont on ignore l'expérience se veulent donneurs de leçons et les corporatismes lèvent rapidement les boucliers conservateurs. Devant ces combats d'égos, personne ne se préoccupe alors de l'intérêt

de l'enfant, qui n'a de supérieur que le nom. Dommage!

Espagnol en LV2,  
c'est votre choix !



Le collège de Brumath propose l'apprentissage de l'espagnol en 2<sup>e</sup> langue, c'est-à-dire à partir de la classe de 5<sup>e</sup> dès la prochaine rentrée. Par contre, si vous envisagez ce choix pour votre enfant, il devra faire uniquement de l'anglais en 6<sup>e</sup> (le choix de l'anglais en 6<sup>e</sup> permet de débiter l'espagnol ou l'allemand en 5<sup>e</sup>). À savoir : il n'existe pas de section « débutants » en allemand dans les lycées alsaciens. Faire de l'espagnol au collège exclue donc toute possibilité d'apprendre l'allemand par la suite. Comme on vous le disait, l'espagnol LV2, c'est votre choix !

## Redoublement

Le maintien dans la classe d'origine devient uniquement envisageable en 3<sup>e</sup>, sauf circonstances exceptionnelles.

Chaque élève de 3<sup>e</sup> et ses parents formulent des vœux d'orientation en courant d'année pour une des trois voies d'orientation. Le maintien en 3<sup>e</sup> ne peut pas être demandé d'emblée. Lors du conseil de classe de 3<sup>e</sup>, si la décision d'orientation du Conseil de Classe n'est pas conforme à la demande de la famille, cette dernière a le choix entre : accepter la décision du Conseil de Classe, faire appel ou demander le maintien en 3<sup>e</sup>.



- Dates du Brevet des Collèges : 23 et 24 juin.
- Conseils de classe des 3<sup>e</sup> : du 3 au 6 juin.
- Conseils de classe des 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> : à partir du 9 juin.
- Rentrée des classes : le jeudi 1<sup>er</sup> septembre.

Directeur de la publication : Laurent Lumen <[laurent.lumen@fcpebrumath.fr](mailto:laurent.lumen@fcpebrumath.fr)>  
Retrouvez toutes nos actualités sur le site web : [fcpebrumath.fr](http://fcpebrumath.fr)